

ARRETE n°34/2024
ARRETE DE MISE A JOUR DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Maire de la Commune de Saint Alban de Montbel

Vu le code de l'urbanisme, et notamment les articles L.163-1, R161-8 et R.163-8 ;
Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 19-06-2023 ;
Vu l'arrêté préfectoral du 11 mars 2024 portant déclaration d'utilité publique du captage du pompage de Lépin-le-lac sis à Aiguebelette le lac ;
Vu la liste des servitudes d'utilité publique ci-annexée,

ARRETE

Article 1 : Le PLU de Saint Alban de Montbel est mis à jour à la date du présent arrêté. A cet effet, l'annexe servitudes d'utilité publique est modifiée comme suit :

- Ajout d'une servitude d'utilité publique AS1 « protection des eaux » dont l'objet est le périmètre de protection du captage du Pompage de Lépin le lac sis à Aiguebelette le lac.

Les autres servitudes de la liste sont inchangées.

Article 2 : La mise à jour a été effectuée pour les documents d'urbanisme tenus à la disposition du public à la Mairie de Saint Alban de Montbel et à la direction départementale des territoires.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage, durant un mois, en mairie de Saint Alban de Montbel.

Article 4 : Copie du présent arrêté, accompagné de la liste des servitudes d'utilité publique, sera adressée à:

- M. le Préfet de la Savoie,
- M. le Directeur départemental des territoires,
- M. le Directeur des finances publiques, direction immobilier de l'Etat, service local du domaine.

Fait à Saint Alban de Montbel,
Le 10/06/2024,

Le Maire,
Pierre DUPERCHY



Le Maire :

- certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Intern

LISTE COMMUNALE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT L'OCCUPATION DES SOLS

Libellé de la servitude	Réf.	Objet	Acte instituant la servitude	Gestionnaires
PASSAGE TRAVAUX et ENTRETIEN des OUVRAGES	A4	Cours d'eau non domaniaux		Direction Départementale des Territoires Service Environnement Eau Forêts 1 rue des Cévennes – BP 1106 73011 CHAMBERY cedex
SITES INSCRITS ET CLASSES	AC2	Site inscrit : lac d'Aiguebelette	Arrêté ministériel du 07/12/1936	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine 94, boulevard de Bellevue 73000 CHAMBERY
RESERVES NATURELLES	AC3	Réserve naturelle régionale du lac d'Aiguebelette	Arrêté régional du 06/03/2015	Région Auvergne – Rhône - Alpes 1, esplanade François Mitterrand CS 20033 69269 LYON cedex 02
PROTECTION DES EAUX	AS1	Périmètre de protection de la prise d'eau du lac d'Aiguebelette	Arrêté préfectoral du 17/10/2001	Agence Régionale de Santé Délégation Savoie 94, boulevard de Bellevue 73018 CHAMBERY
		Périmètre de protection du captage du Pompage de Lépin le Lac sis à Aiguebelette le Lac	Arrêté préfectoral du 11 mars 2024	
ENERGIE HYDRAULIQUE	I2	Aménagement hydroélectrique de La Bridoire	Arrêté préfectoral du 12/07/2002	EDF SA DPNT – DTEAM – CC PFA/DPHA 134 Rue de l'Étang 38950 SAINT MARTIN LE VINOUX
VOIES FERRÉES	T1	Domaine public ferroviaire et terrains riverains de la ligne 903 St André le Gaz – Chambéry	Loi du 15/07/1845	SNCF RESEAU Direction territoriale Auvergne Rhône – Alp 78 rue de la Villette 69425 LYON cedex 03

Envoyé en préfecture le 10/06/2024
Reçu en préfecture le 10/06/2024
Publié le
ID : 073-217302199-20240610-AR2024_34A-AR



le plan des servitudes est consultable et téléchargeable sur le géoportail à l'adresse suivante : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>